



BOURSE D'ÉCHANGE

3 mai 2026

à Pernes

RENSEIGNEMENTS
OBLIGATOIRES
POUR LA MAIRIE
ET LA PREFECTURE

NOM : PRENOM :

DATE ET LIEUX DE NAISSANCE :

ADRESSE : N° RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

EMAIL :

N° DE TELEPHONE fixe ou portable :

N° DE REGISTRE (pour les professionnels)

N° de CARTE D'IDENTITE ou de PERMIS DE CONDUIRE:

☐

Pièces Autos/Motos/Tracteurs

☐

Miniatures

☐

Revue/Document

☐

Autres :
(Merci de préciser)

.....

votre signature :

COUPON A RENVoyer accompagné d'un
chèque de 10€ pour réservation à l'inscription.
Inscription obligatoire Bourse d'échange

06 88 04 67 38

Boursiers-LesChtisPistons@gmx.fr

renseignements : 06 87 88 71 10
06 72 49 24 33


Prix 1€ le M/L
Nombre de M/L

Ventes alimentaire, de boissons, armes et animaux interdites.

Vente d'alcool interdit aux mineurs

Bulletin d'inscription à remplir et envoyer avec votre règlement
Merci.

Ne pas jeter sur la voie publique

IPNS



Règlement intérieur bourse échange de Pernes 2026

Article 1 : Les Chtis Pistons sont organisateurs de la bourse d'échange se tenant dans et aux abords du Stade Communal de Pernes (62550), **le dimanche 03 mai 2026 de 9h à 17h. L'accueil des exposants débute à 7h00**

Pour des raisons de sécurité, **pas de départ avant 17 h**

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Il est obligatoire de respecter l'emplacement désigné par l'organisateur. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué ce jour là. Il ne peut s'installer sans autorisation préalable.
(Sauf si autorisation des organisateurs et en fonction de la disponibilité)

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Les organisateurs, seuls, seront habilités à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 6 : **Les places non occupées après 8h00 ne seront plus réservées** et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants.
En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser les organisateurs au moins 4 jours avant le début la bourse d'échange ; à défaut les sommes versées resteront acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés aux abords du stade à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 9 : Tout enfant mineur doit être accompagné d'un représentant de l'autorité parentale.

Article 10 : **Si imposé selon les règles gouvernementales :**

Respecter les gestes barrières et présenter votre passe sanitaire ou un test PCR.
à la demande,

Signature de l'exposant : (Doit être mentionné : Lu et Approuvé)

.....

Ventes alimentaire, de boissons, armes et animaux interdites.

**Règlement à signer et à envoyer avec le bulletin d'inscription
signé et votre paiement.**

Merci

Ne pas jeter sur la voie publique

IPNS

Vente d'alcool interdit aux mineurs